



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
27 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**7 excusés :**

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON  
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO  
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

**1 absente :**

Mme Laura ESNAULT

**Secrétaires de séance :** M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023\_02\_27\_12

Nomenclature : 7.1.1

**Crédits fournitures scolaires, activités pédagogiques et classes transplantées - École Alix de Bretagne**

**Rapporteur :** M. Frédéric SALAÛN

M. Frédéric SALAÛN, rapporteur, rappelle qu'il convient de déterminer le prix à accorder par élève pour les fournitures scolaires et pour les activités pédagogiques. Il est proposé de reconduire le prix de 45,00 € pour les fournitures scolaires et de 15,00 € pour les activités pédagogiques.

<b>Fournitures scolaires :</b>	
École élémentaire (178 élèves x 45,00 €) =	8 010,00 €
École maternelle (110 élèves x 45,00 €) =	4 950,00 €
ULIS (13 élèves x 45,00 €) =	585,00 €
Activités pédagogiques (301 élèves x 15,00 €)	<b>4 515,00 €</b>
Séjours (ouverture de droits : 65 x 6,9 € x 5 j)	<b>2 242,50 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe comme proposé le montant des participations pour l'année 2023

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)